

Ces dispositions sont applicables pour les déchetteries de Voujeaucourt, Seloncourt, Montbéliard et Vieux-Charmont.

Concernant la déchèterie mobile de Mathay, seuls les métaux ferreux et non ferreux, les déchets verts, les encombrants, l'électroménager, les déblais et gravats issus du bricolage familial, les déchets toxiques (piles, batteries, solvants, peintures, huiles alimentaires et huile de moteur) sont acceptés dans les limites définies dans le tableau ci-dessus.

En cas de manquement à cette charte ou de troubles de l'ordre public, l'application du règlement des collectes sera strictement respectée avec exclusion temporaire ou définitive du contrevenant, si besoin.

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tel :

Reconnais avoir pris connaissance de toutes les consignes et engagements contractuels édictés dans la présente charte et m'engage à respecter l'ensemble de ces dispositions.

Fait à MONTBELIARD en 2 exemplaires
Le

L'usager
(Signature précédée de la mention
« lu et approuvé »)

Le Président
de la Communauté d'Agglomération